



MASSONGEX (MX10-11)

Loénaz D et E (parcelles 7/1988-1989)

Fouilles archéologiques
(avril-mai 2010, mars-avril 2011)

O. Paccolat

F. Maret

Juin 2011

Massongex, « Loénaz D » (Mx11) et « Loénaz E » (Mx10)

CARACTERISTIQUES.....	2
1. SITUATION ET DÉROULEMENT DES TRAVAUX.....	3
« Loénaz E »	3
« Loénaz D »	3
Résumé des découvertes	4
2. SÉQUENCE STRATIGRAPHIQUE	4
2.1 Alluvions (I-VI)	4
2.2 Alluvions (VIII) entre Mx10/11-phase 1 (VII) et Mx10/11-phase 2 (IX)	5
2.3 Alluvions (XIII) entre Mx10/11-phase 5 (XII) et Mx10/11-phase 6 (XIV).....	5
2.4 Alluvions (XV) postérieures à Mx10/11-phase 6 (XIV).....	5
2.5 Terre végétale, remblais et travaux modernes (XVI)	5
3. LES DIFFÉRENTES PHASES D'OCCUPATION (FIG. 3, 4)	5
3.1 Mx10/11-phase 1 (fig. 5)	5
Un fossé de délimitation (UT 166).....	6
Constructions indéterminées en bois	6
Bilan	7
3.2 Mx10/11-phase 2 (fig. 6)	7
Un mur de délimitation en pierres sèches (UT 163)	7
Aménagement d'une voie (UT145)	8
Un système d'adduction d'eau ?	8
Bilan	8
3.3 Mx10/11-phase 3 (fig. 7)	8
Le mur maçonné (UT 002)	9
3.4 Mx10/11-phase 4 (fig. 8)	9
3.5 Mx10/11-phase 5 (fig. 9)	9
3.6 Mx10/11-phase 6 (fig. 10)	10
4. MOBILIER ARCHÉOLOGIQUE.....	10
5. BILAN DE L'INTERVENTION.....	10
6. ILLUSTRATIONS.....	12
7. DOCUMENTS ANNEXES	23
Liste des unités de terrain	24
Liste des ensembles archéologiques (K)	32
Liste des relevés	35

CARACTERISTIQUES

Commune	: Massongex/VS, district de Saint-Maurice
Lieu-dit	: En Loénaz
Chantier	: parcelle No 7/1988 et 1989
Sigle	: Mx10, Mx11
Coordonnées	: CNS 1304, 565300/121150. Alt. 398 m
Projet	: construction de 2 immeubles résidentiels
Surface explorée	: env. 360 m ² (Mx10) + env. 320 m ² (Mx11), au total : 680m ²
Intervention	: du 13 avril au 19 mai 2010 et du 28 mars au 11 avril 2011
Equipe de fouille	: Mx10 : Fabien Maret (archéologue responsable), Claude-Eric Bettex (dessinateur), Claire Diebold (étudiante), Mathieu Gex (fouilleur spécialisé), Fabrice Gex, Mustafa Gündogdü, Zdravko Baresic (fouilleurs) Mx11 : Fabien Maret (archéologue responsable), Marie-Paule Guex (archéologue), Rémy Berger, Mathieu Gex (fouilleurs spécialisés), Maïté Rivollat (étudiante)
Mandataire	: Bureau TERA Sàrl, Sion (O. Paccolat)
Topographie	: Claude-Eric Bettex (Archéologie cantonale)
Infographie	: Marianne de Morsier, TERA sàrl
Coordination	: Archéologie cantonale

1. Situation et déroulement des travaux

Les fouilles archéologiques entreprises en 2007 et 2008 au lieu-dit « En Loénaz » à Massongex avaient révélé la présence d'importants vestiges localisés dans la périphérie sud de l'agglomération d'époque romaine¹. En raison de leur proximité, la construction de deux immeubles résidentiels projetée sur deux années consécutives a été suivie par les archéologues (Fig.1). Le 11 février 2010, quatre sondages exploratoires (numérotés de I à IV) ont été creusés à la pelle mécanique sur l'emprise des immeubles, permettant de mettre au jour un long mur maçonné, un mur en pierres sèches ainsi que diverses structures en creux (Fig.4). Sur décision de l'archéologue cantonal, François Wiblé, un mandat pour une intervention archéologique échelonnée sur deux années a alors été attribué au bureau TERA Sàrl de Sion. Une première fouille de six semaines a pu avoir lieu en 2010 sur la parcelle 1989 (Mx10/ « Loénaz E ») et une seconde de deux semaines en 2011 sur la parcelle 1988 (Mx11/ « Loénaz D »).

« Loénaz E »

Les 13 et 14 avril 2010 une surface équivalente à celle du projet de construction et englobant un pourtour d'une largeur d'1 m environ a été ouverte à la pelle mécanique (Fig.4). Partant du nord-est en direction du sud-ouest, la première partie du décapage a été effectuée sur la base des observations des sondages jusque sur le niveau d'apparition des vestiges archéologiques les plus pertinents (vestiges en creux de Mx10/11-phase 1). La poursuite des travaux à la pelle mécanique a permis de mettre au jour à un niveau plus élevé la fondation d'un mur en pierres sèches (UT 001) orienté est-ouest et perpendiculaire à un mur maçonné (UT 002) (Mx10/11-phases 3 et 5). Afin de dégager l'arase de ce dernier, la zone de fouille a été étendue en direction de l'est. En parallèle, une tranchée (Tr1) a été creusée jusque sur les niveaux naturels en bordure nord du chantier. La poursuite de l'intervention a été effectuée manuellement en extension sur des zones choisies et dans plusieurs sondages.

Dans un deuxième temps, le 6 mai 2010, la seconde moitié de la zone de fouille (sud-est) a été décapée à la pelle mécanique jusque sur le niveau d'insertion des structures en creux des premières phases d'occupation (Mx10/11-phase 1). Une tranchée (Tr2) a également été ouverte en direction du sud-ouest. L'ensemble des trous de poteau, des fosses et des fossés a fait l'objet de relevés et une partie d'entre eux ont pu être fouillés. La porte comblée, aménagée dans le mur en maçonnerie (UT 002), a été dégagée et documentée dans les derniers jours de l'intervention (16-17 mai 2010).

« Loénaz D »

Les 28 et 29 mars 2011, les travaux ont débuté par l'ouverture à la pelle mécanique depuis le nord-est d'une surface équivalente à celle du bâtiment projeté et englobant un pourtour d'une largeur d'1 à 1,50 m (Fig.4). L'arase du mur maçonné (UT 002), déjà repéré sur l'emprise de l'immeuble voisin (Mx10) et dans un des sondages exploratoires (III), est tout de suite apparue. A cette occasion une partie des couches constituant le niveau de construction de ce mur a été enlevée à la pelle mécanique afin d'atteindre directement le niveau d'insertion d'éventuelles structures en creux. Dans un objectif identique, un sondage a été ouvert perpendiculairement au mur. Quatre autres tranchées (Tr3 à Tr6) ont également été creusées en bordure des fouilles pour documenter la séquence stratigraphique du chantier. Le mur en pierres sèches repéré en février 2010 dans les sondages (UT 163) a été dégagé en limite sud-ouest de la zone de fouille et recoupé par les tranchées Tr4 et Tr6.

Quelques semaines après la fin de l'intervention, le 4 mai 2011, deux étroites tranchées d'orientation générale nord sud ont été creusées au nord du chantier pour le raccordement des canalisations. Ces travaux ont été effectués sans que le maître de l'ouvrage prenne la peine de nous avertir (!). Ce n'est que fortuitement, alors que nous venions récupérer du matériel de chantier, qu'il a été possible de documenter ces excavations durant quelques heures. Le mur maçonné (UT 002) a été dégagé sur une longueur d'environ 1,30 m en direction de l'ouest, tandis que ce qui pourrait être un lit de fondation d'un mur maçonné indéterminé (UT 211)² a été repéré plus au nord. La suite du mur en pierres sèches de Mx10/11-phase 2 (UT 163) a été en partie observée dans la tranchée.

¹ Paccolat O., Maret F., Massongex, chantiers « Loénaz B » (Mx07) et « Loénaz C » (Mx08), rapport TERA (2011), déposé auprès de l'archéologie cantonale à Sion.

² Seules les fondations sont conservées sur au moins un lit d'une hauteur d'environ 0,25 m. Elles sont constituées de pierres et de galets disposés en épis et recouverts par un lit de mortier très fusé et friable de couleur grisâtre. En raison de l'étroitesse de la tranchée, l'orientation du mur et l'épaisseur des fondations (0,80 m-0,85 m), qui ont été fortement arasées par la construction d'une route de chantier, ne peuvent être déterminées avec exactitude. Ces mêmes raisons ainsi que l'état de conservation du mur interdisent toute attribution chronologique.

Résumé des découvertes

Six phases d'occupation allant de la période romaine jusqu'à nos jours ont été identifiées sous l'emprise des immeubles « Loénaz D » et « Loénaz E ». Le modèle proposé doit cependant encore être validé par l'étude du mobilier archéologique.

Etablies sur des dépôts alluviaux (UT 007), quelques structures en creux, des trous de poteaux, des fosses et des fossés, dont quelques-unes seulement semblent dessiner un plan intelligible, constituent l'occupation la plus ancienne. Parmi ces structures, un fossé (UT 166), d'orientation nord-ouest/sud-est, marque une importante limite (Mx10/11-phase 1). L'accumulation de sédiments dans le fossé entraîne son remplacement par la construction d'un mur en pierres sèches (UT 163) vers le milieu du I^{er} siècle après J.-C. Tandis qu'un éventuel système d'adduction d'eau (UT 205) longe ce dernier, une voie d'axe nord-sud est établie plus à l'est et sera utilisée jusqu'à la fin de la période romaine (Mx10/11-phase 2). Tout en respectant le tracé de cette voie pour laquelle un passage est ménagé sous la forme d'une porte à deux battants, la construction d'un mur maçonné (UT 002) marque un important changement dans l'organisation spatiale du secteur (Mx10/11-phase 3). Quelques structures en creux le long de la voie témoignent d'une occupation indéterminée et diffuse (Mx10/11-phase 4). A la fin de la période romaine et au cours du Haut Moyen Age, le mur maçonné (UT 002) est encore suffisamment apparent pour être intégré dans un système de parcellaire (Mx10/11-phase 5). Jusqu'au début du XXI^e, la périphérie sud-ouest de Massongex sera peu affectée par des occupations médiévales ou modernes (Mx10/11-phase 6).

2. Séquence stratigraphique

Au cours des périodes qui ont précédé la construction de l'agglomération romaine, les crues du Rhône ou les débordements d'une rivière proche, La Loénaz, ont fortement affecté la zone située à la périphérie sud-ouest de la localité actuelle de Massongex. Par la suite, les activités fluviales ou torrentielles iront manifestement en diminuant ou du moins ne toucheront plus de manière aussi conséquente les zones explorées en 2010 et 2011. La dynamique stratigraphique observée est rythmée à la fois par des dépôts alluviaux qui ont délavé certains niveaux d'occupation, par des remblais localisés et par des niveaux pour lesquels il n'est pas toujours évident de dire s'ils sont le résultat d'une occupation ou d'un abandon (**Fig.2**)³.

2.1 Alluvions (I-VI)

Les tranchées Tr1 à Tr6, en particulier la tranchée Tr3 creusée à une profondeur de 1,70 m (alt. 396,72 m) par rapport à la surface du terrain, ont révélé une importante succession de dépôts alluviaux antérieurs à l'époque historique. Il s'agit a priori de niveaux vierges de toute occupation, liés à des débordements de rivière ou d'inondations. Sans qu'il ne soit possible d'établir précisément de chronologie interne pour ces dépôts, on remarque que des alluvions fines d'épaisseur indéterminée (I et II)⁴ précèdent des alluvions plus grossières d'épaisseur variable (III)⁵.

Dans la partie ouest de la zone fouillée en 2011, des silts sableux d'une épaisseur variable, de couleur gris clair à gris foncé, sans inclusion hormis de très rares gravillons (IV)⁶, ont vu se développer une zone humide restreinte. De fins litages discontinus d'une épaisseur maximale de 0,05 m se singularisent par une concentration élevée d'oxydation diffuse et ocre ainsi que par la présence de petites bioturbations charbonneuses et irrégulières. Un niveau silteux brun foncé dont la base est très irrégulière atteste également la présence de végétaux (V)⁷.

³ La séquence stratigraphique relativement simple peut être appréhendée de la manière la plus exhaustive possible par quelques relevés : STG 1, 3, 11, 12, 20 et 21 (Tr 1, 2, 4, 5 et 6).

⁴ Sables fins, légèrement silteux, de couleur grisâtre ou mauve et sans inclusion (UT 119, 120, 206, 207)

⁵ Sables fins, légèrement silteux, de couleur gris bleuté ou jaunâtre, sans inclusion et pouvant présenter des traces d'oxydation de couleur ocre, ainsi que des alluvions grossières constituées de sable, de gravier et de petits galets (UT 008, 118, 140, 162, 165, 186)

⁶ UT 117, 151

⁷ UT152, 161

Les plus anciens vestiges attestés dans les zones explorées en 2010 et 2011 ont été construits directement sur des niveaux hétérogènes (VI) d'une épaisseur variable, pouvant aller de silts légèrement sableux de couleur brun gris à brun foncé et contenant de très rares inclusions comme du gravier (UT 148) ou parfois contaminés par des éclats de tuiles (UT 007)⁸, jusqu'à des silts très argileux, compacts et présentant des traces d'oxydation ocre (UT 153). Ces dépôts confèrent au site une légère pente dans la partie ouest qui perdurera par la suite et qui s'amenuise en direction de l'est⁹.

2.2 Alluvions (VIII) entre Mx10/11-phase 1 (VII) et Mx10/11-phase 2 (IX)

Le niveau d'insertion des vestiges appartenant à la première occupation a été érodé et délavé lors d'un événement alluvial ou torrentiel. Des dépôts formés de différentes couches à base de silts de couleur brun beige à brun foncé contenant du gravier, des petits galets et des éclats de galets (UT 005, 024, 051, 105) ou parfois quelques petits fragments de tuiles (UT 006, 147) ou quelques nodules de mortier de chaux (UT 168), scellent une grande partie des vestiges de la phase 1. Au sud-ouest, formant une bande très localisée traversant toute la largeur de la zone fouillée en 2011, des dépôts sableux et graveleux qui paraissent avoir entamé la couche encaissante (UT 147) se distinguent nettement du reste des alluvions¹⁰.

2.3 Alluvions (XIII) entre Mx10/11-phase 5 (XII) et Mx10/11-phase 6 (XIV)

Corollaires d'une activité alluviale, des dépôts constitués de silts argileux de couleur brun gris à brun beige, compacts, contenant quelques petits galets, quelques fragments de tuiles, quelques nodules de mortier de chaux et du gravier (UT 018, 146, 169) scellent l'ensemble des vestiges d'époque romaine et du Haut Moyen Age.

2.4 Alluvions (XV) postérieures à Mx10/11-phase 6 (XIV)

Une couche irrégulière d'alluvions constituées de silts argileux de couleur brun grisâtre à bleuâtre, compacts et contenant très peu d'inclusions (UT 003, 210, 169) scelle, du moins certaines d'entre elles, les rares structures d'époque moderne ou remontant au Moyen Age pour les plus anciennes. Les alluvions XIII et XV témoignent d'une activité fluviale ou torrentielle sinon continue, du moins sporadique, qui a affecté la périphérie sud de Massongex au cours du Moyen Age et de l'époque moderne.

2.5 Terre végétale, remblais et travaux modernes (XVI)

Au début du XXI^e siècle les prairies vouées jusque-là au pacage du bétail disparaissent devant l'extension des projets immobiliers planifiés en périphérie sud-ouest de Massongex.

3. Les différentes phases d'occupation (fig. 3, 4)

3.1 Mx10/11-phase 1 (fig. 5)

Alors qu'un fossé rectiligne, localisé à l'extrémité ouest du chantier « Loénaz D », matérialise une limite, plusieurs structures légères en bois pour lesquelles un plan intelligible et complet ne peut être esquissé, témoignent d'une occupation qui s'est principalement développée au nord-est¹¹.

⁸ Ces inclusions doivent sans doute être issues d'un phénomène de percolation.

⁹ Dans l'axe nord sud, le terrain demeure plus ou moins horizontal.

¹⁰ Du sable, du gravier fin et grossier ainsi que de petits galets (UT 154, 178, 179) forment en plan une à deux longues traînées longitudinales et régulières, qui se présentent dans les profils des tranchées Tr4 et Tr6 sous la forme de lentilles ou de poches horizontales, où parfois des litages inclinés sont visibles (UT 154), tandis que d'autres dépôts contiennent une plus forte proportion de silt (UT 176). Des traces d'érosion n'ont pas été observées.

¹¹ Le niveau d'insertion, identique pour toutes ces structures, a permis de les regrouper dans la même phase. Cependant, faute de mobilier datant, il est impossible de confirmer des liens stricts de contemporanéité.

Un fossé de délimitation (UT 166)

Observé dans les profils des tranchées Tr4 et Tr6 ainsi que dans le sondage IV (février 2010), un long fossé d'axe sud-est/nord-ouest constitue une limite spatiale importante, qui va perdurer dans la phase suivante sous la forme d'un mur en pierres sèches (UT 163). Ce fossé appartient à une structure particulière (enclos) ou alors constitue un élément d'un système de parcellaire.

Le fossé, de section en forme d'auge, a une largeur à l'ouverture d'environ 1,10 m et une profondeur d'environ 0,35 m. Il a été dégagé sur un tronçon de 13 m sur l'emprise de la fouille mais il ne fait aucune doute qu'il se poursuit de part et d'autre, sous le mur de pierres sèches postérieur qui, lui, a été observé sur une longueur d'environ 60 m. Le fossé ne présente pas de traces évidentes d'entretien (curages ou recouvrements). Comblé par un remplissage homogène¹², il a livré un seul petit tronçon de 1,50 m fouillé (Tr6) des céramiques en partie complètes, quelques ossements de faune et des clous. Le mobilier céramique permet de dater l'abandon du fossé entre 40 et 60 ou 50 et 70 après J.-C.¹³. Cette période coïncide avec l'abandon d'un complexe appartenant à une *domus* déglacée en 1986/87 puis en 2008 à la Loénaz C¹⁴.

Le dépôt d'alluvions qui scelle le fossé (UT 147) a sans doute eu pour conséquence d'éroder son niveau d'insertion. Par conséquent aucune strate d'occupation ou de circulation en lien avec le fossé n'a été observée. Bien que ce dernier ait été recouvert par cette sédimentation, son tracé est resté suffisamment visible du moins sur certains tronçons sous forme d'une légère dépression profonde d'environ 0,15 m, pour qu'un mur en pierres sèches soit postérieurement implanté exactement sur son tracé (UT 163).

Constructions indéterminées en bois

Une concentration de trous de poteau, de fosses et de fossés situés dans la partie nord-ouest suggère la présence d'une ou de plusieurs constructions en bois, cabane ou enclos, dont l'organisation demeure indéterminée. La fonction des autres structures plus éparpillées demeure également difficile à appréhender. La densité de ces dernières va en diminuant en direction de l'ouest¹⁵. Aucun niveau de sol ou d'occupation n'a été observé en raison vraisemblablement de l'érosion du niveau d'insertion des structures, qui ont été emportées ou démantelées¹⁶.

Des espaces quadrangulaires délimités par trois fossés rectilignes (UT 080, 086, 135), vraisemblablement des cloisons, ont été dégagés dans la partie nord-est du secteur. D'orientation sud-ouest /nord-est, ils sont divergents par rapport à l'orientation du fossé de délimitation au sud-est. Le fond d'un des fossés (UT 080) a révélé la présence de trois petits trous de poteau de forme circulaire, espacés de 1m les uns des autres (UT 099, 100, 101). Quant aux deux autres fossés, le premier n'a livré aucun aménagement (UT 086), tandis que le second n'a pas été fouillé (UT 135). D'autres trous de poteau ont été mis au jour à l'ouest de ces espaces, sans toutefois présenter de plan intelligible¹⁷. Il s'agit de poteaux avec ou sans pierre de calage, de forme circulaire ou carrée (UT 011, 064, 066, 068, 072, 116, 121, 141, 143). Les dimensions de certains négatifs de poteau tendent à indiquer qu'ils étaient suffisamment massifs pour supporter une superstructure en bois¹⁸. Quant aux autres trous de poteau, il n'est pas possible d'en connaître leur destination.

¹² Remplissage constitué de silts argileux et graveleux de couleur brun foncé à brun grisâtre contenant quelques petits galets (UT 167, 177).

¹³ Analyse du mobilier céramique par Marc-André Haldimann et Olivier Paccolat ainsi que : Massongex B6, Schucany C. et al., *Céramique romaine en Suisse*, Antiqua 31, Bâle, 1999.

¹⁴ Paccolat O., Maret F., Massongex, chantiers « Loénaz B » (Mx07) et « Loénaz C » (Mx08), rapport TERA (2011), déposé auprès de l'archéologie cantonale à Sion.

¹⁵ Quelques fosses et trous de poteau épars, sans relations structurelles, ont été repérés dans les niveaux antérieurs le long du mur maçonné.

¹⁶ Le niveau d'insertion des structures a été écrêté lors du décapage à la pelle mécanique. Cependant les observations effectuées dans les coupes de terrain indiquent que les couches avaient déjà été érodées à l'époque.

¹⁷ En ce qui concerne d'autres structures en creux, il s'avère difficile de choisir entre un trou de poteau ou une petite fosse (UT 043, 096, 112, 139).

¹⁸ En particulier les négatifs au plan carré UT 072 (0,30 m sur 0,30 m), UT 064 (0,15 m sur 0,15 m), le creusement vertical et régulier des négatifs au plan indéterminé UT 011 (largeur à l'ouverture de 0,25 m), UT 116 (largeur à l'ouverture env. 0,25 m) et au plan circulaire UT 121 (diamètre 0,25 m) éventuellement aussi UT 141 (diamètre 0,30 m) ou encore le négatif rectangulaire laissé par quelques pierres de calage du trou de poteau UT 068 (env. 0,10 m sur env. 0,15 m).

Une série de fosses ont également été explorée. Leur fonction primaire demeure indéterminée. A leur abandon, certaines d'entre elles ont été utilisées comme fosses de rejet¹⁹.

Bilan

Une concentration de fossés et de trous de poteau dans la partie nord-ouest suggère la présence d'aménagements en matériaux périssables (terre et bois). D'autres structures en creux rendent compte d'une occupation plus étendue en direction de l'ouest, cependant bien plus diffuse et ténue. Plus à l'ouest, un fossé orienté nord-ouest/sud-est marque la délimitation d'un espace, partie d'enclos ou parcellaire. Des dépôts alluviaux, liés au Rhône ou à La Loénaz entraînent une érosion des niveaux d'occupation de ces aménagements. La limite matérialisée par le fossé ne disparaît pas pour autant et reste visible sous la forme d'une légère dépression.

3.2 Mx10/11-phase 2 (fig. 6)

Un mur en pierres sèches reprend exactement le tracé de l'ancien fossé de délimitation qui était devenu presque plus perceptible en raison de son comblement progressif. Parallèlement, un fossé, éventuellement lié à l'adduction d'eau, est implanté près du mur en pierres sèches²⁰, et une voie d'axe nord-sud aménagée à une trentaine de mètres à l'est de ce dernier.

Un mur de délimitation en pierres sèches (UT 163)

La limite matérialisée par le fossé (UT 166), qui ne forme plus qu'une légère dépression dans le terrain, est remplacée par un mur en pierres sèches qui reprend exactement son tracé (UT 163). Ce nouvel aménagement traduit une remarquable continuité d'occupation des lieux. Au cours de son fonctionnement des dépôts fins²¹, puis des sédiments plus grossiers²² viennent s'accumuler contre les deux parements de ce mur.

Le mur en pierres sèches a été observé en coupe dans les profils du sondage IV (février 2010) et dans les tranchées Tr4 et Tr6. Il a été grossièrement dégagé en plan à la pelle mécanique pour repérer ses parements. Il a en outre été repéré à une distance de 13 m plus au nord dans une tranchée pour la mise en place des canalisations. La fondation et l'élévation sont conservées sur une hauteur d'environ 0,60 à 0,70 m. La fondation, en tranchée étroite et large de 0,65 m, est constituée par un seul lit de gros blocs grossièrement équarris et de moellons en grès parfois ébréchés, manifestement utilisés en remploi²³ et agencés sans liant. L'élévation est constituée par des blocs et des moellons de même nature, soigneusement appareillés sans liant. Les interstices laissés entre les blocs en élévation ont été comblés au moyen de petites pierres plates et d'éclats de taille. Conservée sur deux à trois lits, l'élévation a une épaisseur de 0,65 m à la base et de 0,50 m pour le dernier lit conservé. Il semblerait ainsi que le parement ouest de l'élévation soit vertical tandis que le parement est présenterait un léger fruit.

A une quinzaine de mètres au sud du chantier, un mur en pierres sèches avait également été observé en 2005²⁴ (non illustré dans ce rapport). A la fois l'appareil mis en œuvre, la pierre sèche, l'orientation et l'épaisseur portent à croire qu'il s'agit du même mur que celui repéré en 2011²⁵. Si c'est bien le cas, la longueur de ce dernier serait au minimum de 61 m.

¹⁹ Plusieurs fosses se caractérisent par la présence de mobilier archéologique, parfois associé à des nodules de charbon de bois ou des nodules de terre rubéfiée (UT 062, 070, 076, 078, 084, 088, 097, 195, 197).

²⁰ A noter l'existence d'une fosse en cuvette remplie de silt brun foncé contenant peu d'inclusions et dont la fonction primaire demeure indéterminée (UT 187).

²¹ Dépôts fins constitués de silts de couleur brun gris sans inclusion (UT 208, 209).

²² Il demeure difficile de dire si ces sédiments constitués de silts de couleur brun gris et contenant quelques petites pierres et du gravier fin et grossier sont des remblais ou des dépôts naturels (UT 193, 194).

²³ Parmi ceux-ci, il n'est pas possible de dire si un moellon qui présente un arc de cercle peu prononcé taillé sur son plus long côté est un bloc architectural ou non.

²⁴ C.-E. Bettex, *Rapport d'intervention (02.05.2005-18.05.2005) au lieu-dit Fin Derrey, Massongex (parcelles 16, 332, 1689, 1922)*, rapport interne ORA VS, 2005.

²⁵ Les altitudes ne sont pas déterminantes en raison d'un terrain inégal.

Aménagement d'une voie (UT145)

Une voie d'une largeur de 5,50 m à 7 m environ, d'axe nord-sud est aménagée dans la partie orientale du secteur, à une trentaine de mètres du mur de délimitation. Dégagée sur une quinzaine de mètres de longueur, elle est constituée par une succession de remblais hétérogènes au profil lenticulaire²⁶. Au moment de la construction du mur en maçonnerie (UT 002, Mx10/11-phase 3), cette voie est intégrée dans le nouvel aménagement pour donner accès à la seule entrée ouverte dans la maçonnerie. Cette voie semble n'être délaissée qu'à la fin de la période romaine ou au cours du Haut Moyen Age lorsque le mur de parcellaire (UT 001, Mx10/11-phase 5) est construit sur cette dernière et que l'entrée est comblée.

Un système d'adduction d'eau ?

A environ 2 m à l'est du mur de délimitation et presque parallèle à ce dernier, un fossé de section parfaitement quadrangulaire (UT 205) a été mis en évidence dans les tranchées Tr4 et Tr6, et dégagé en surface sur l'emprise de la fouille. Le contact parfaitement rectiligne des bords de cette structure avec l'encaissant suggère la présence d'un cuvelage en bois d'une largeur de 0,65 m et d'une hauteur observée de 0,70 m, qui ne s'est pas conservé²⁷. Il pourrait s'agir d'un aménagement hydraulique, peut-être une adduction d'eau. La mise en place d'un cuvelage en bois a sans doute dû répondre à la nécessité d'étayer le terrain encaissant instable et d'étanchéifier ce canal. Bien que lit de la Loénaz ne puisse être précisément localisé à l'époque romaine, il est possible que cette conduite ait pris sa source plus en amont dans cette rivière. Le pendage, de l'ordre de quelques centimètres, indique un écoulement à faible débit en direction du village.

Cette structure est implantée dans une succession de remblais disposés sur une bande au profil lenticulaire large d'environ 3,60 m à l'est du mur de délimitation. Ces terrassements constitués de couches de silts et de cailloux²⁸ pourraient avoir répondu à la nécessité de rehausser le terrain afin de maintenir une pente exigée pour la construction de l'éventuel système d'adduction d'eau.

L'abandon du fossé est marqué par un remplissage caractérisé par des silts graveleux et sableux, brun gris à brun gris foncé et contenant quelques petits galets. Il ne s'agit pas de niveaux liés au fonctionnement de la structure mais plutôt d'un comblement volontaire. Aucun mobilier n'a été retrouvé dans ces sédiments.

Bilan

Un mur en pierres sèches succède à un ancien fossé de délimitation en reprenant exactement son tracé, tandis qu'à l'est une voie conduisant à l'agglomération antique est créée. Un éventuel système d'adduction d'eau sous forme d'un canal boisé est également construit le long du mur en pierres sèches. Captant sans doute les eaux de la rivière La Loénaz, il s'écoulait en pente douce en direction des habitations situées au nord.

3.3 Mx10/11-phase 3 (fig. 7)

La construction d'un imposant mur maçonné (UT 002) marque un changement et une rupture dans l'organisation spatiale aussi bien par l'adoption d'une nouvelle orientation que par l'introduction de

²⁶ Des silts bruns contenant quelques petits galets et du gravier (UT 137) ou contenant aussi quelques fragments de tuiles (UT019), voire des éclats de galets, quelques nodules de mortier (UT 033) et du mortier fusé (UT 020, 104).

²⁷ La construction du cuvelage en bois a nécessité l'ouverture d'une tranchée plus large, au creusement évasé et irrégulier et comblée par des silts légèrement sableux, de couleur brun gris à brun foncé et contenant de petits galets (UT 150=183).

²⁸ Plusieurs niveaux peuvent être distingués. Une couche constituée de graviers fins et grossiers et de petits galets disposés grossièrement à plat dans un sédiment silteux légèrement sableux de couleur brun gris (UT 155, 180) succède à des dépôts sableux et graveleux (UT 154, 190). Des silts brun gris aux limites peu claires, contenant quelques pierres, des graviers fins et parfois quelques nodules de charbon de bois (UT 157, 182) s'intercalent entre ce dernier niveau caillouteux et un deuxième plus grossier constitués de silts brun gris contenant de nombreux galets de tailles diverses et des éclats de galets disposés grossièrement à l'horizontale, du gravier fin et grossier ainsi que de rares fragments de tuiles (UT 156, 181).

nouvelles techniques de construction. Sans doute le mur en pierres sèches (UT 163) est alors abandonné à cette époque²⁹.

Le mur maçonné (UT 002)

La construction de ce mur a été précédé par la mise en place de remblais localisés qui ont ainsi créé une légère élévation du terrain³⁰. L'usage de matériaux légers en vigueur jusque-là laisse place à la maçonnerie, qui se distingue par une excellente facture. D'imposantes fondations maçonnées, montées en tranchée étroite, supportent une élévation d'une épaisseur de 0,45 m, dont seul un lit est partiellement conservé, le reste ayant été récupéré comme l'indiquent des traces d'arrachage³¹. Observé sur une longueur de 35 m, ce mur ne dispose que d'une seule entrée d'une longueur d'environ 2,40 m, établie au niveau du tracé de la voie. Deux négatifs de montants verticaux de porte ont été disposés contre les piédroits du mur³². Une partie de la maçonnerie constituant les négatifs (UT 122, 133) a été récupérée³³. Le niveau de marche s'effectuait directement sur un niveau de terre battue. Les dimensions des négatifs encore conservés (0,23 m sur 0,23 m et 0,28 m sur 0,28 m) suggèrent la présence de montants en bois massifs de section carrée. Il est difficile de préciser de quel côté les deux battants de la porte s'ouvraient et de distinguer l'intérieur de l'extérieur faute d'aménagements ou de niveaux archéologiques explicites.

Au sud du mur, une fosse ou un fossé, au creusement en forme d'auge d'une largeur de 1,40 m et d'une profondeur de 0,45 m et dont la fonction primaire demeure indéterminée, a servi dans un second temps de dépotoir (UT 185).

Il ne fait aucun doute que ce mur constitue un mur de clôture mais à quel usage ? Plusieurs hypothèses se présentent : délimitation de l'espace urbain³⁴ ; limite d'un espace public (sanctuaire,...) ou d'une propriété privée (*villa* suburbaine).

3.4 Mx10/11-phase 4 (fig. 8)

Quelques fosses, des trous de poteau³⁵ et une structure indéterminée (UT028) ont été aménagés sur la voie, éventuel indice qu'elle n'est pas totalement abandonnée. Ces structures témoignent d'une occupation diffuse, voire sporadique. La chronologie entre ces différentes structures ne peut être précisée, pas plus qu'un plan intelligible ne peut être établi³⁶.

3.5 Mx10/11-phase 5 (fig. 9)

Edifié postérieurement au IV^e siècle de notre ère, un mur, dont il ne reste que la fondation en pierres sèches conservée sur une hauteur de 0.40 à 0.50 m (UT 001), a été dégagé en plan sur une longueur d'environ 19 m sur le tracé de la voie qui paraît alors abandonnée. Ce mur est le même que celui

²⁹La relation entre les deux murs n'a malheureusement pas pu être observée, leur croisement se situant à un peu moins de 4 m en dehors du périmètre de fouille n'a pu être exploré.

³⁰Silts de couleur brun beige à brun gris contenant des petits galets, des éclats de galets (UT 192), parfois aussi des fragments de tuiles, quelques nodules de mortier et du mortier fusé (UT 060, 174, 191).

³¹Les fondations, construites en tranchée étroite verticale et à fond plat, présentent une épaisseur de 0,60 m-0,70 m et une hauteur d'environ 0,80 m. Le premier lit est constitué de galets disposés en épi et sans liant ; puis la maçonnerie est montée en blocage dans la tranchée étroite. L'élévation parementée est conservée sur un lit fait de galets liés au mortier.

³²A cet emplacement, les fondations s'interrompent pour former deux piédroits et laissent place à des niveaux de travail fait d'une succession de niveaux de mortier fusé et de silts beiges qui ont comblé la tranchée de fondation.

³³Vraisemblablement au cours de Mx10/11-phase 5.

³⁴Comme c'est le cas sur les sites de Gamsen (document inédit) ou de Martigny, l'antique *Forum Claudii Vallensium* Wiblé F., « Martigny, *Forum Claudii Vallensium*. Lieu-dit Les Morasses, chantier Prégheval », *Vallésia*, 48, 1993, 490-493.

³⁵Quelques trous de poteau, UT 021, 031, 032, 053, 131 et des fosses UT 009, 055, 094, 095, 098, ainsi qu'éventuellement un niveau indéterminé (niveau de travail ?) UT 027.

³⁶Une seule structure a livré du mobilier archéologique, la structure indéterminée UT 028. Une amphore globulaire de type Dressel 20 dont l'usage a cours du I^{er} au III^e siècle après J.-C. (détermination Olivier Paccolat) a été coupée en deux parties égales, imbriquées l'une sur l'autre de sorte à former une espèce de récipient comblé ensuite par divers remplissages. Cette structure dont la fonction demeure indéterminée est également pourvue d'un petit système d'écoulement aménagé au moyen d'un fragment d'*imbrex*. C'est la présence de cette amphore qui a incité à dissocier ces structures du mur de parcellaire UT 001, postérieur au IV^e siècle après J.-C. (Mx10/11-phase 6).

repéré en 2008 dans les fouilles de « La Loénaz C »³⁷ et lors des fouilles de 1986/87 sur le chantier de « La Loénaz ». La longueur totale connue de ce mur avoisine les 104 m. Il se raccorde à angle droit au mur en maçonnerie (UT 002) qui, bien qu'en partie ruiné, devait être encore conservé en élévation. C'est vraisemblablement à cette époque que l'entrée dans le mur est condamnée à l'aide d'un bouchon en pierres sèches (UT 102, 103). Ces murs sont sans doute des éléments de parcellaire.

3.6 Mx10/11-phase 6 (fig. 10)

Bien que le niveau d'ouverture de diverses structures en creux³⁸ ne puisse être déterminé avec exactitude, il se situe manifestement à un niveau suffisamment élevé dans la stratigraphie pour les attribuer à la période moderne ou médiévale pour les plus anciennes d'entre elles.

4. Mobilier archéologique

Lors des interventions de 2010 et 2011 peu de mobilier archéologique n'a été récolté. Ce sont au total 55 complexes (K) qui ont été ouverts regroupant sans distinction tous les types de mobilier (céramique, métal, ossements, verre, lithique). Certains objets, principalement le métal, ont été individualisés et leur position exacte relevée. En raison du recours à une pelle mécanique pour l'excavation des niveaux de surface, une grande partie du mobilier métallique provient de la prospection des déblais à l'aide d'un détecteur à métaux³⁹. L'ensemble du mobilier archéologique doit encore être traité et étudié.

5. Bilan de l'intervention

Les fouilles archéologiques effectuées sous l'emprise des immeubles « Loénaz D » et « Loénaz E » en 2010 et 2011 ont révélé pas moins de six principales phases d'occupation. Le mobilier récolté en faible quantité n'a pas encore été traité ni analysé. Par conséquent le modèle présenté ici doit encore être validé, de même qu'une chronologie précise doit être proposée.

Plusieurs dépôts alluviaux indiquent que la zone explorée a subi de nombreuses crues du Rhône ou des débordements de la Loénaz avant les premières occupations observées. Concentrés au nord-est du secteur, les vestiges, relativement mal conservés, consistent en des aménagements en matériaux légers. Un long fossé d'orientation nord-ouest/sud-est représente vraisemblablement une clôture (publique ou privée) ou un élément de parcellaire. Ces premiers aménagements sont abandonnés vers le milieu du I^{er} siècle de notre ère (Mx10/11-phase 1).

Malgré des dépôts alluviaux qui recouvrent une grande partie des surfaces explorées, la limite matérialisée par le fossé ne disparaît pas entièrement. Une dépression suffisamment profonde subsiste pour qu'un mur en pierres sèches soit implanté exactement sur l'ancienne délimitation. A une trentaine de mètres à l'est, une voie est aménagée au moyen de remblais suivant une orientation nord-ouest/sud-est. Des remblais localisés permettent d'égaliser le terrain le long du mur en pierres sèches afin d'y mettre en place un éventuel système d'adduction d'eau (Mx10/11-phase 2).

La construction d'un long mur maçonné pourvu d'une seule porte d'entrée à deux battants marque une rupture conséquente par le recours à la maçonnerie mais surtout par une orientation différente des constructions. Cet aménagement traduit une nouvelle organisation spatiale de la partie sud-ouest de l'agglomération qui voit sans doute à cette occasion l'abandon du mur en pierres sèches et du système d'adduction d'eau. Seule la voie selon toute évidence subsiste jusqu'à la fin de la période romaine aux côtés du mur maçonné qui délimite un espace privé ou public indéterminé, voire l'espace urbain lui-même (Mx10/11-phase 3).

³⁷ Paccolat O., Maret F., Massongex, chantiers « Loénaz B » (Mx07) et « Loénaz C » (Mx08), rapport TERA (2011), déposé auprès de l'archéologie cantonale à Sion.

³⁸ Principalement des fosses (UT 035, 037, 039, 041, 047, 057, 090) ainsi que de rares trous de poteau (UT 045, 144).

³⁹ Lors de l'intervention de 2011, deux bénévoles, Olivier Carraux et Harold Fracheboud, se sont proposés de prospector les déblais ainsi qu'une partie de la zone de fouille au moyen d'un détecteur à métaux et ont ainsi mis au jour, sous la surveillance des archéologues présents, une partie du mobilier métallique.

L'organisation spatiale n'évolue guère durant la phase suivante (Mx10/11-phase 4). Quelques structures en creux sont installées aux abords de la chaussée mais n'offrent pas de plan intelligible. Postérieurement au IV^e siècle de notre ère, le mur maçonné vraisemblablement ruiné est intégré dans un nouveau système de parcellaire (Mx10/11-phase 5). Cette partie de l'agglomération ne sera par la suite que peu affectée par les nouvelles occupations (Mx10/11-phase 6). Depuis le début du XXI^e siècle, la périphérie sud-ouest de Massongex voit les prairies disparaître peu à peu au profit de nouveaux logements.

6. Illustrations

Crédit des illustrations

Dessins : Bureau TERA, M. de Morsier Moret
Photographies : Bureau TERA

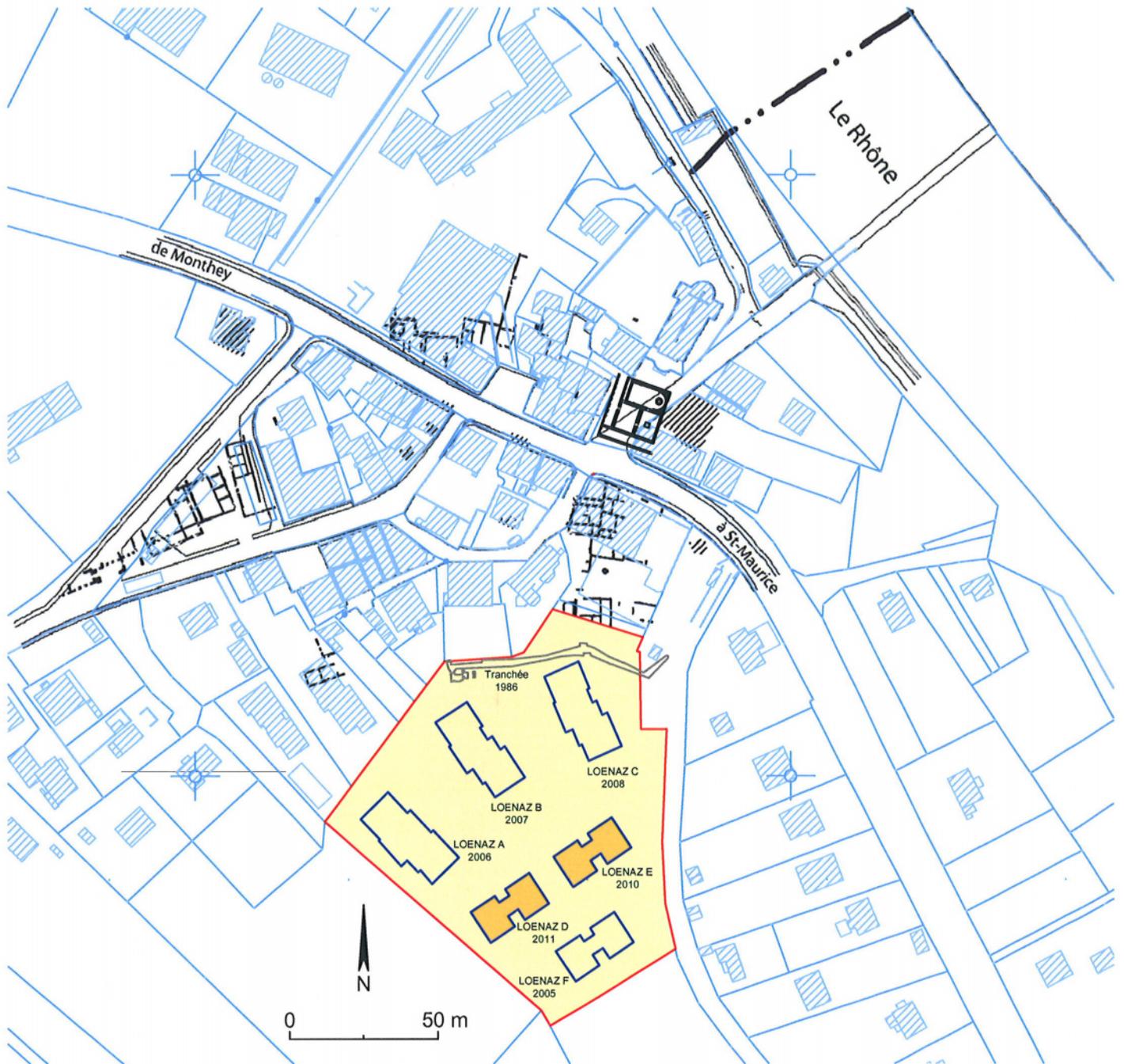


Fig. 1. Massongex, « En Loénaz ». Projet de construction de six immeubles dans la périphérie sud du village. En orange, les immeubles « Loénaz D » et « Loénaz E ».

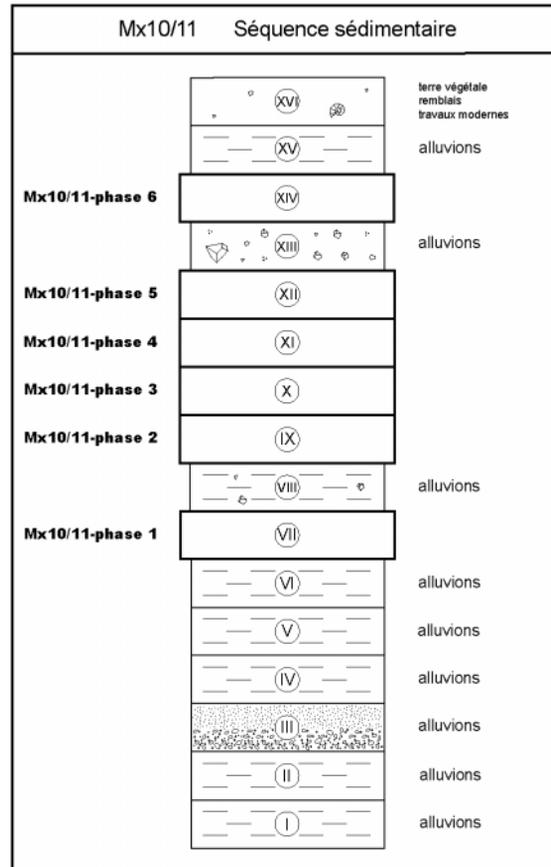


Fig. 2. Massongex, « Loénaz E et E ». Séquence sédimentaire du site.

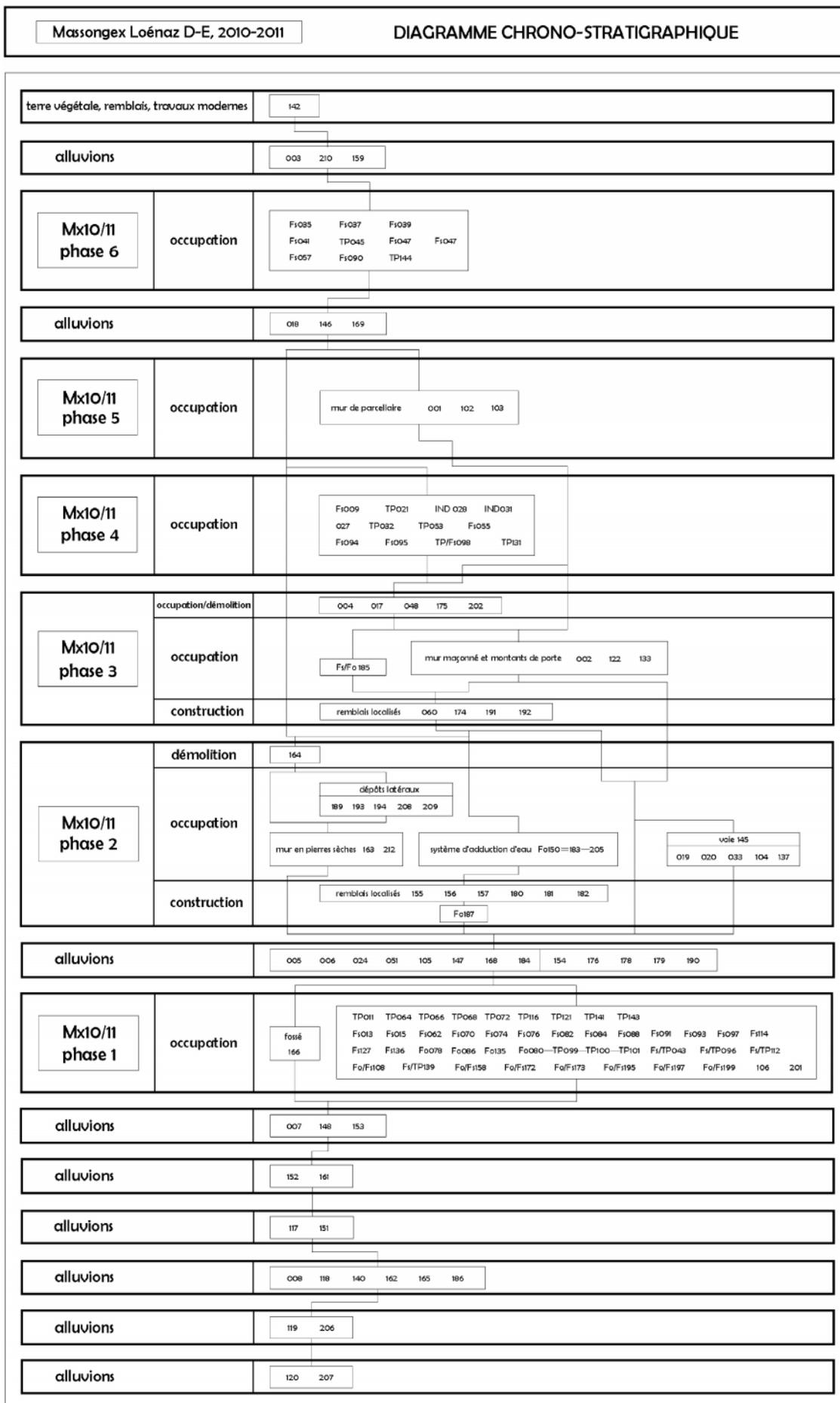


Fig. 3. Massongex, « Loénaz D et E ». Diagramme chronologique simplifié des unités stratigraphiques.

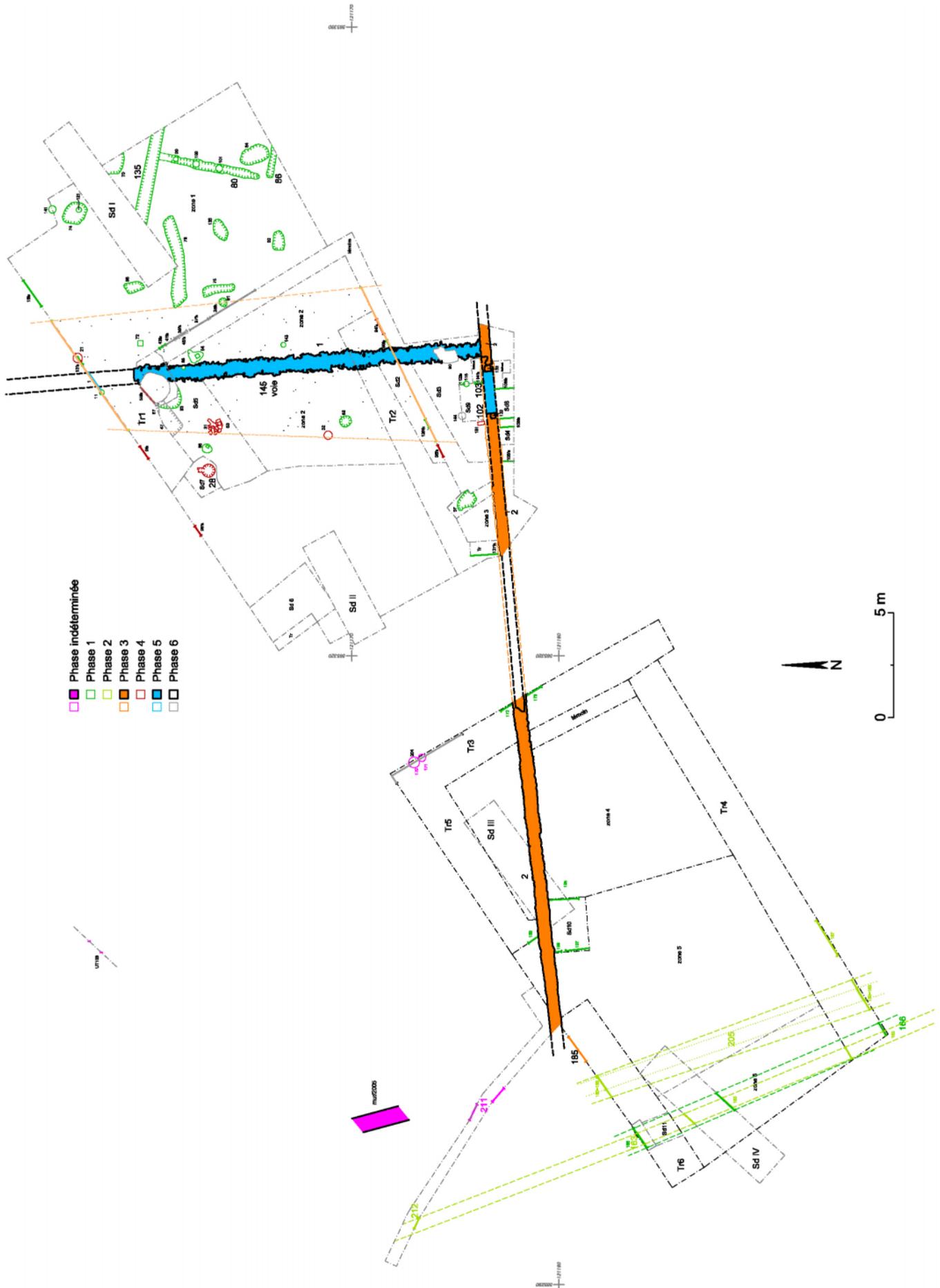


Fig. 4. Massongex, « Loénaz D et E ». Plan compilé des vestiges des différentes phases d'occupation.

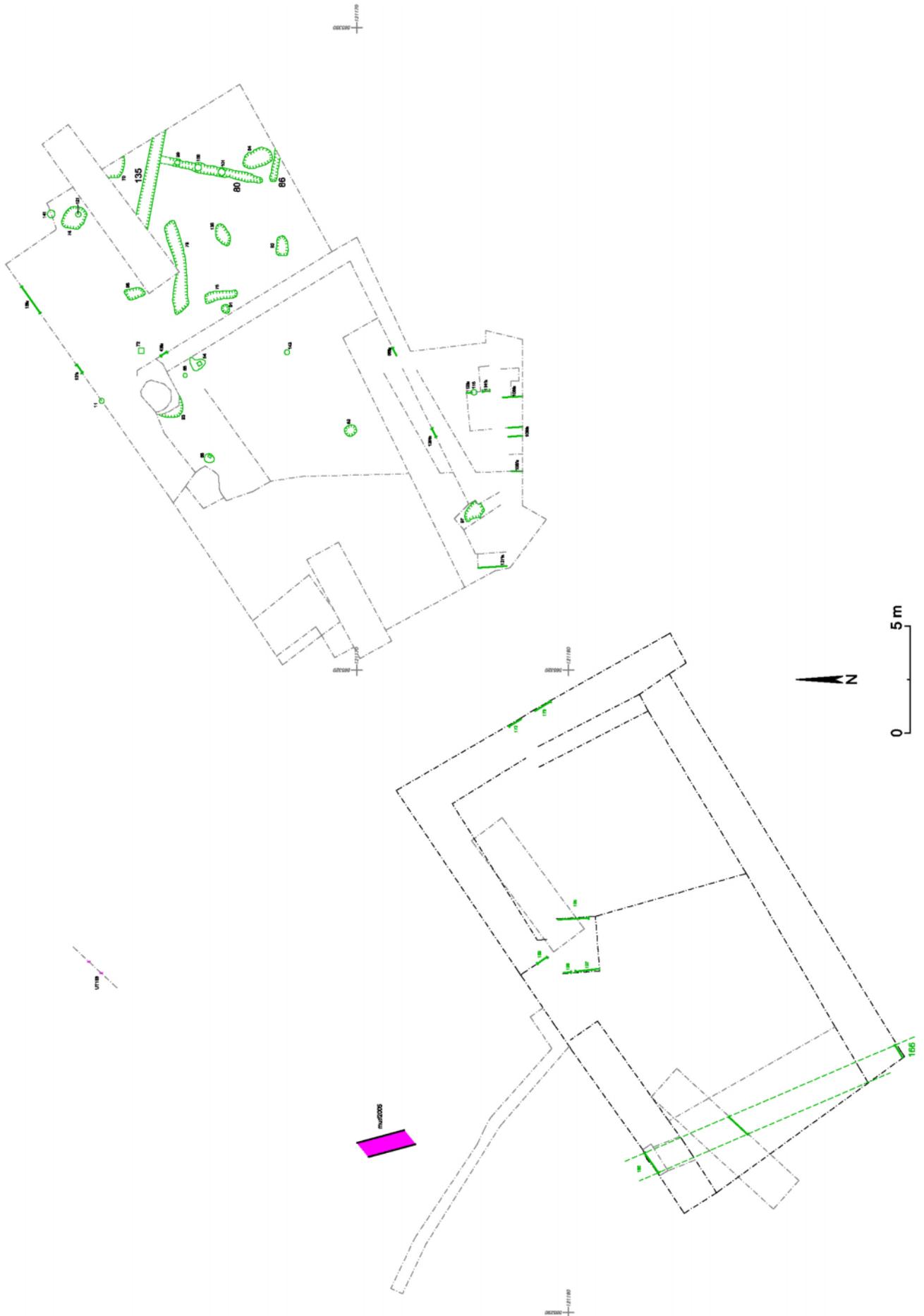


Fig. 5. Massongex, « Loénaz D et E ». Plan de Mx10/11-phase 1.

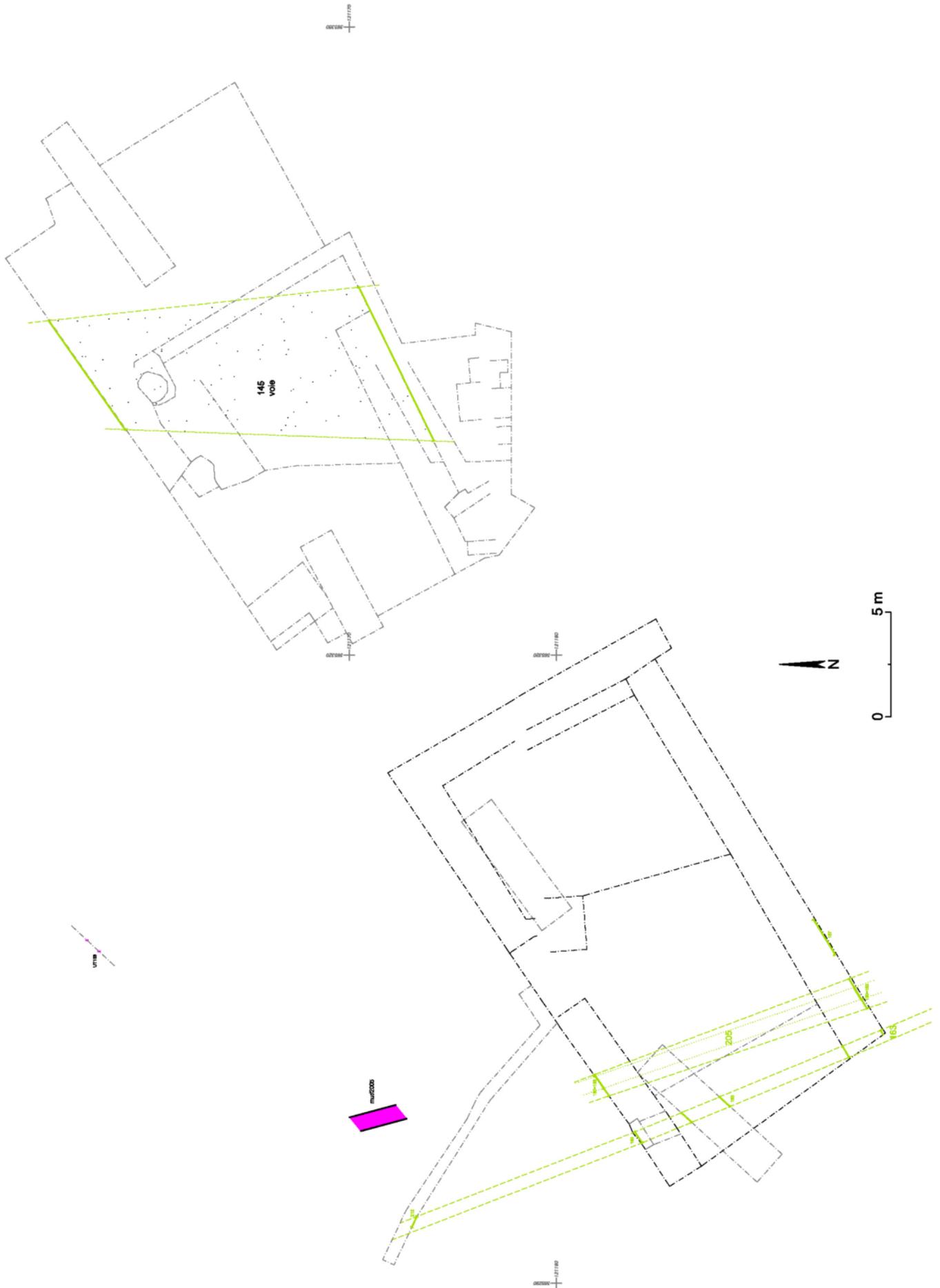


Fig. 6. Massongex, « Loénaz D et E ». Plan de Mx10/11-phase 2.

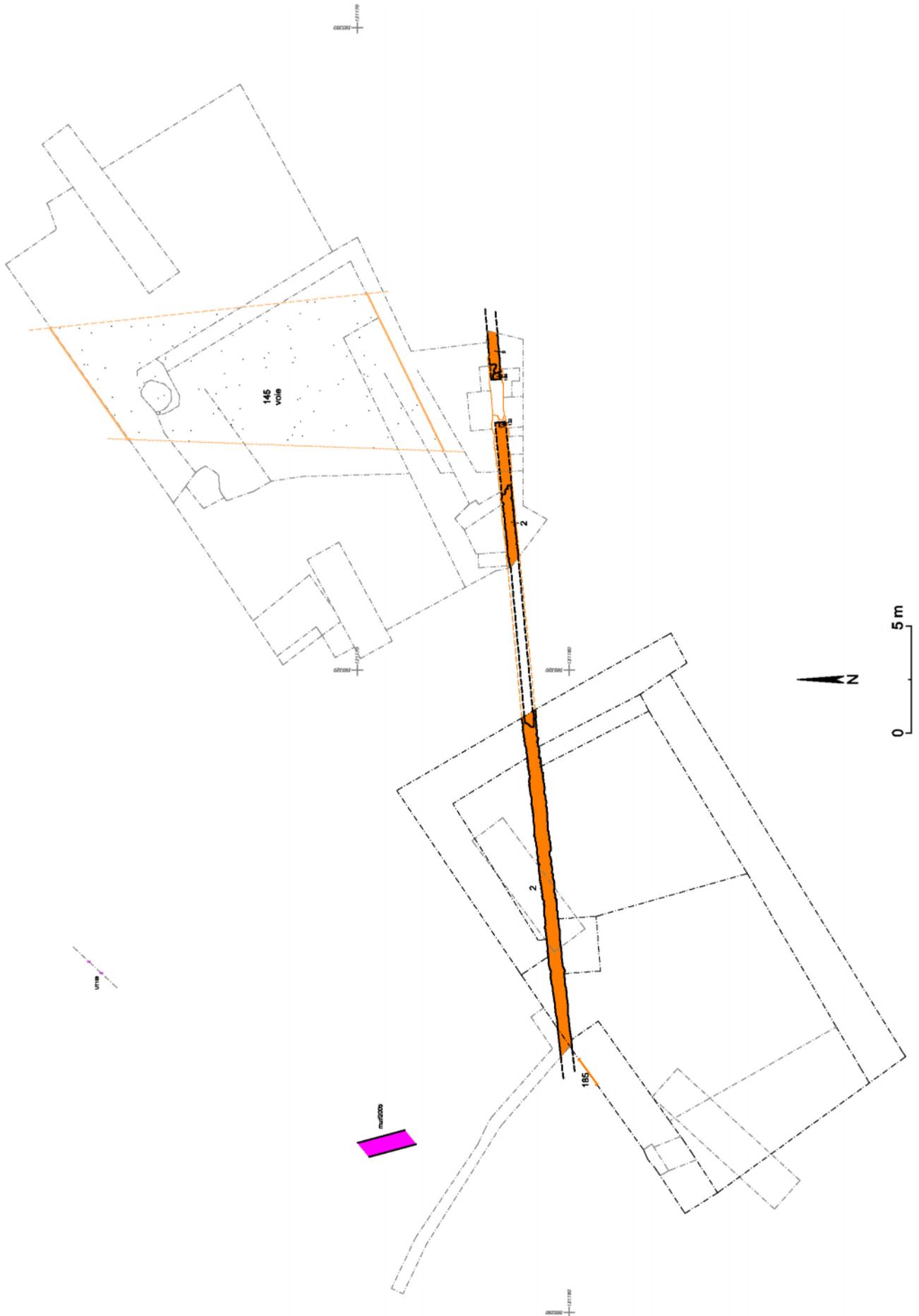


Fig. 7. Massongex, « Loénaz D et E ». Plan de Mx10/11-phase 3.



Fig. 8. Massongex, « Loénaz D et E ». Plan de Mx10/11-phase 4.



Fig. 9. Massongex, « Loénaz D et E ». Plan de Mx10/11-phase 5.

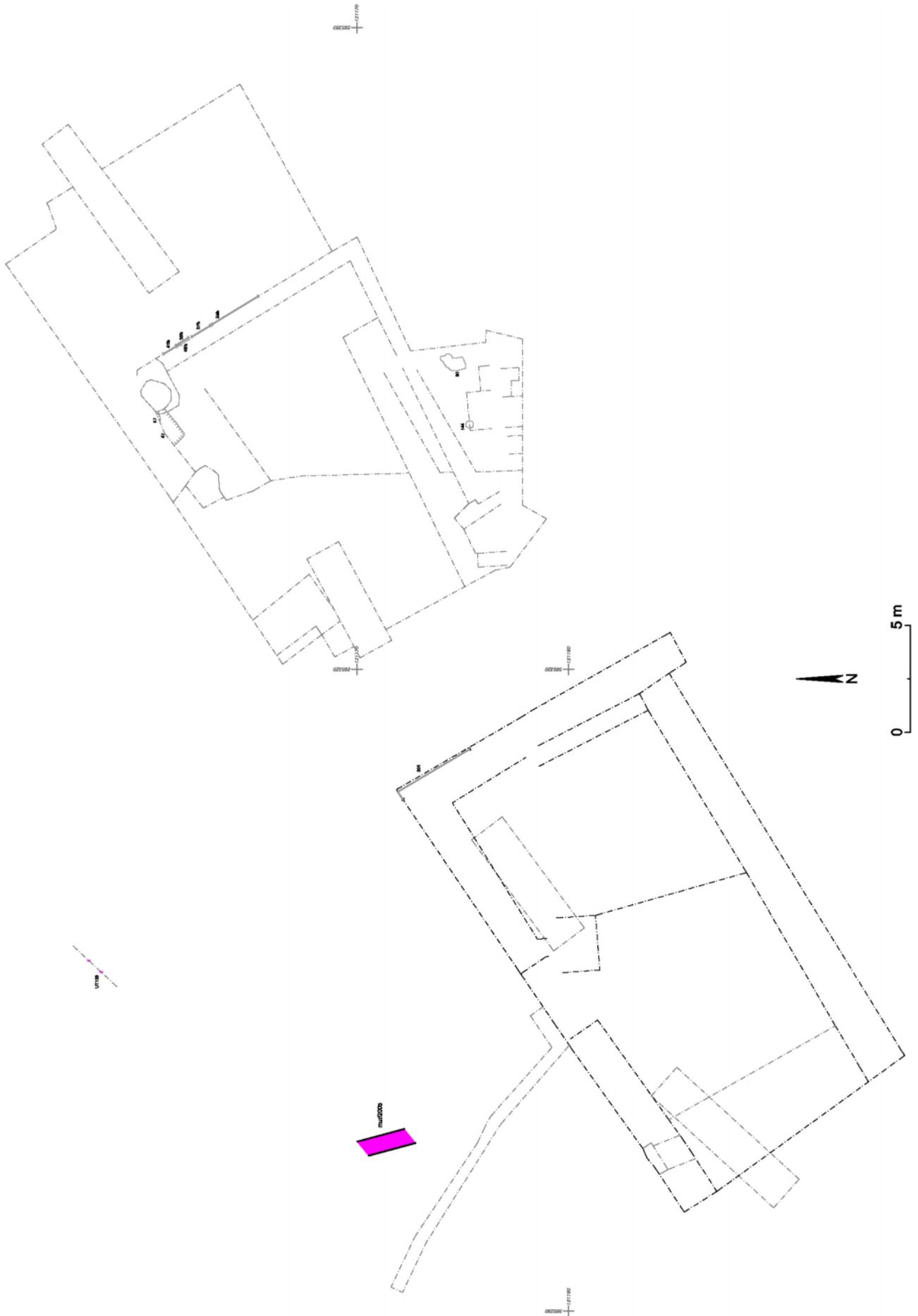


Fig. 10. Massongex, « Loénaz D et E ». Plan de Mx10/11-phase 6.

7. Documents annexes

- liste des unités de terrain
- liste des ensembles archéologiques (K)
- liste des relevés

Liste des unités de terrain